

Publié le 6 avril 2020

---

## **LE RECYCLAGE : UNE DES PREMIERES BRANCHES PROFESSIONNELLES À SIGNER UN ACCORD COLLECTIF SUR LES CONGÉS PAYÉS DANS LE CADRE DES MESURES D'URGENCE LIEES AU COVID 19.**

Les partenaires sociaux de la Branche du Recyclage se sont réunis la semaine dernière pour négocier un accord sur les congés payés, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos.

Vendredi 3 avril, à l'issue des échanges, les partenaires sociaux ont abouti à un accord, avec la signature de quatre organisations syndicales : FGMM CFTD ; CFTC ; UNSA Industrie et Construction et CFE CGC.

**FEDEREC** se félicite de la qualité du dialogue social dans la Branche du Recyclage et remercie les partenaires sociaux de leur mobilisation.

En préambule de l'accord, les signataires ont souhaité exprimer leur solidarité auprès des entreprises et des collaborateurs du secteur et les ont remerciés de la continuité des services qu'ils assurent dans l'intérêt général de la nation, en réduisant ainsi les conséquences sociales et économiques de la crise. Les signataires ont rappelé également que la santé des collaborateurs était une priorité.

Grâce à la conclusion de cet accord, les employeurs pourront, dans la limite de six jours de congés ouvrables et sous réserve de respecter un délai de prévenance de deux jours francs minimum, décider ou modifier de la prise de jours de congés payés des salariés, jusqu'au 31 août 2020.

L'accord entrera en application à l'issue du délai d'opposition légal de 15 jours, à compter de la notification aux organisations syndicales.

Il permet de doter la Branche du Recyclage d'un dispositif conventionnel souple limitant l'impact économique de la crise sanitaire liée au Covid 19 et intervient dans un contexte où le dialogue social revêt toute son importance.

**#COVID19 – LES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE MOBILISÉS !**

**FEDEREC** est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette industrie représente : 1 000 entreprises du recyclage, 9,04 Mrd€ d'euros de CA ; 568 M€ d'investissements, 28 810 emplois directs et non délocalisables, dont 85% de CDI, 107 Mt de matières collectées, 21 Mt d'émissions de Co2 évité (\*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

**Contacts presse : Agence Profile : 01 56 26 72 00 | ochabbert@agence-profile.com –**